

Pour information

TRAVAUX RUE BOURGEOISE

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine effectue des travaux dans la rue Bourgeoise du **12 octobre 2020 au 18 décembre 2020** avec une circulation réglementée en deux phases.

PHASE 1 : DU 12 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE :

(Dates indicatives)

La circulation et le stationnement seront interdits du 1 rue Bourgeoise au 29 rue Bourgeoise, Des déviations seront mises en place :

- Les véhicules venant de la rue de Guigné se dirigeant vers la rue Basse seront déviés par la rue Saint-Maurice et le Mail Saint-Pierre.
- Les véhicules venant de la rue Brûlée se dirigeant vers la rue Basse seront déviés par la rue des Viantaises et la rue Bourgeoise.
- Les véhicules venant sur la rue Saint-André seront déviés par la rue des Morins et la rue Bourgeoise.
- Les véhicules venant de la rue Basse seront déviés par le Mail Saint-Pierre, la rue Saint-Maurice, la Petite rue des Crèmes, la rue des Crèmes et la rue de Guigné.
- Les véhicules venant de la rue des Viantaises seront déviés par la rue Bourgeoise vers le mail Saint-Pierre.

Le stationnement sera possible sur les parkings à proximité de la rue Bourgeoise (Les Viantaises, Place Jean-Mandé Sigogne, Mail Saint-Pierre,...)

Les ordures ménagères des immeubles situés entre le 1 et le 29 rue Bourgeoise seront à déposer le mercredi soir :

- Au carrefour de la rue Brûlée et de la rue Bourgeoise
- Près du pont des Viantaises

PHASE 2 : DU 02 NOVEMBRE 2020 AU 24 DECEMBRE 2020 :

(Dates indicatives)

La circulation et le stationnement seront interdits du 31 rue Bourgeoise au 1 rue Basse,

Des déviations seront mise en place :

- Les véhicules venant de la rue de Guigné ou de la rue Brûlée se dirigeant vers la rue Basse seront déviés par la rue Saint-Maurice et le Mail Saint-Pierre.
- Les véhicules venant de la rue Basse seront déviés par le Mail Saint-Pierre, la rue Saint-Maurice, la Petite rue des Crèmes, la rue des Crèmes et la rue de Guigné.
- La circulation sera interdite de la rue des Morins au niveau de la rue Traversière et la rue des Mandats.
- Les véhicules venant de la rue des Viantaises seront déviés par la rue Bourgeoise vers le n°1.

Le stationnement sera possible sur les divers parkings à proximité de la rue Bourgeoise (Parking des Viantaises, Parking Jean-Mandé-Sigogne...)

Les ordures ménagères seront à déposer le mercredi soir au :

- Sur le Mail-Saint-Pierre
- Pont des Viantaises

PIETONS ET CYCLISTES

L'accès à la Pharmacie et au Centre médical restera possible pendant toute la durée des travaux avec une grande vigilance.

La Mairie vous remercie de votre compréhension et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nota : quelques modifications de date peuvent être décidées en fonction des impératifs du chantier ou de la météo.